



C. PCT 982

04

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de se référer à la note C. PCT 974, datée du 18 février 2004, invitant le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la sixième session du *Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, qui se tiendra à Genève du 3 au 7 mai 2004.

Le Directeur général se réfère à la note C. 7006, datée du 16 mars, 2004, informant que l'OMPI prendra à sa charge les frais de voyage en avion en classe économique, et de séjour, d'une personne désignée par le Gouvernement de Son Excellence pour participer à la dixième session du *Comité permanent du droit des brevets (SCP)*, qui se tiendra à Genève du 10 au 14 mai 2004.

Le Directeur général a le plaisir d'informer que l'OMPI prendra à sa charge les frais de séjour supplémentaires pour permettre à la personne désignée par le Gouvernement de Son Excellence pour participer à la session du SCP de venir à Genève la semaine qui la précède afin d'assister à la session du Groupe de travail sur la réforme du PCT. Les dispositions relatives au voyage qui sont énoncées dans l'annexe de la note C. 7006 s'appliqueront à la période supplémentaire de participation.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir faire savoir à l'OMPI, avant le 16 avril 2004, si la personne qui est désignée pour participer à la session du SCP restera à Genève la semaine suivante afin de participer aussi à ladite session du Groupe de travail sur la réforme du PCT.

Le 17 mars 2004